



Rapport de la commission des finances sur le **Préavis No. 49/25** **Budget 2026**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 4 de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 et des différentes lois concernées, la commission des finances a procédé à l'étude du préavis 49/25 et a considéré tous les éléments à sa disposition pour fonder son analyse et ses recommandations.

1. Démarche

Une délégation de la Commission des finances (CoFin) a rencontré le 30 septembre, Mme Johanna Pini, Municipale des finances et le boursier communal, M. Philippe Equey. Elle les remercie chaleureusement pour leur esprit de collaboration, la qualité des informations transmises et les réponses fournies à toutes ses questions.

Grâce à la qualité des chiffres et des informations données dans le préavis, la Commission des finances a pu rapidement mettre en évidence les chiffres marquants pour l'exercice 2026. Certains points précis seront développés dans l'analyse.

2. Préambule

Le budget représente une image donnée à un certain moment, avec un nombre important d'inconnues. Ce budget a été établi de manière prudente et reflète les incertitudes conjoncturelles et économiques que traverse le canton.

Le budget 2026 est le premier sous la nouvelle NPIV (nouvelle péréquation intercommunale vaudoise).

Les principales conséquences en sont :

- Une baisse des charges péréquatives.
- Une diminution des revenus et de charges de transferts. Principale raison : Le facteur couche de la population a été supprimé.
- Une meilleure lecture et une capacité à mieux prédire les coûts de la péréquation financière.
- Conséquence : En cas de surplus/déficit important, la municipalité peut immédiatement réagir pour adapter le taux d'imposition dès l'année suivante.

3. Revenus

Le total des revenus d'exploitation est estimé à CHF 20'580'350.-, contre CHF 20'900'100.- au budget 2025.

- Les recettes fiscales sont déterminées par approximation sur la base des acomptes 2025 connus au 31.07.2025. Les recettes fiscales totales sont estimées à CHF 18'095'500.-, en baisse de 2,6% par rapport au budget 2025.
- Les rentrées fiscales des personnes physiques et morales reculent de CHF 600'000.- environ par rapport au budget 2025. C'est néanmoins environ CHF 600'000 de plus qu'en 2024 où les rentrées étaient dans la fourchette basse des dernières années.
- Les impôts sur les droits de mutations et sur les gains immobiliers sont inchangés à CHF 50'000.-
- Les rentrées fiscales du nouveau quartier (route de Crassier) devraient avoir peu d'impact sur le budget 2026. Les premiers locataires devraient entrer dans leurs appartements dans le 2^{ème} semestre de l'année.
- Les participations et remboursements de collectivités << rattrapages >> sont intégrés aux impôts sur les personnes physiques et ne font pas l'objet de prévisions.
-

4. Charges

L'estimation totale des charges se monte à CHF 21'782'880.- contre CHF 22'303'480 pour le budget 2025

- La nouvelle NPIV amène une réduction de la facture de la péréquation financière, qui passe de CHF 13'409'700 au budget 2025 à CHF 12'711'600 pour l'année 2026.
- La masse salariale communale a été réduite de CHF 200'000.- à CHF 1'550'000 contre 1'750'000 pour cette année. Les inquiétudes de l'année passée sont dissipées. Le bureau communal tourne bien et aucun nouvel engagement n'est attendu avant 2027.
- Le grand conseil pourrait voter une nouvelle loi qui pourrait impacter fortement la part des gains immobiliers. Au lieu de 48% reçus actuellement, la commune ne toucherait plus que 23-25% et aurait un impact important sur les mutations foncières. Ce n'est pas encore voté, mais ce qu'on te donne d'un côté on le reprend de l'autre.

L'ensemble des charges qui échappent au contrôle de la Municipalité représente 75,85% au budget 2026 contre 76,15% au budget 2025.

Analyse

Le budget 2026 a été réalisé de manière prudente. L'excédent de charges résulte de cette état de fait. La nouvelle NPIV permet d'avoir une vision plus juste des charges péréquatives mais elle reste une charge très lourde pour la commune. Les explications sur le budget sont limpides. La synthèse et les différents graphiques sont clairs et résument en grande partie les positions prises pour l'établissement du budget.

Les investissements prévus pour 2026 de CHF 5'014'500 feront l'objet de préavis séparés. S'ils sont tous acceptés, la Municipalité devra recourir à l'emprunt pour les financer. A l'heure actuelle, les taux d'intérêt sont à moins de 1% sur une période de 15 ans. Une séance devra être planifiée pour définir quelle stratégie de couverture des emprunts devra être mise en place par la municipalité.

La Cofin estime que le taux d'imposition de 59 est adapté. Si un surplus important devait survenir, il permettrait d'absorber les premières dépenses des investissements 2026.

Sur la base des résultats effectifs des exercices précédents, une année supplémentaire avec un excédent de charges au budget est supportable au vu du capital de la commune (CHF 4'896'792) qui permettra d'absorber les excédents de charges des exercices 2024 et 2025.

5. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission des finances vous recommande à l'unanimité

- **d'accepter le budget 2026 tel que présenté dans le préavis 49/25**

Crans, le 7 octobre 2025

Pour la commission des finances

Jean-Daniel Aubry (rapporteur)

Neslihan Özgür Kurt

Thomas Dislich

Antoine Amiguet

Marc-Henri Barrail

Eliane Gandillet

René Bautz